## Konkurse Faillites Fallimenti

## No 37 Mittwoch, 22.02.2006 124. Jahrgang

- 1. Débitrice: Gestronic SA, rue Jacques-Grosselin 25, 1227 Carouge
- Remarques: exploitation d'une société de services et d'engineering en informatique et d'un bureau d'études et de recherches dans les domaines des applications de procédés

cherches dans les domaines des applications de procédés électroniques, scientifiques et économiques

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);

2. l'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);

3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un défai de:

délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);
- dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32

Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n°1-2)

Pour tout renseignement: Philippe Wolfer, tél. 022 388 89 02

Office des faillites

1227 Carouge (03252462)